

## **I.2. Participation du Secteur Privé (PSP)**

Il existe un certain nombre de voies par lesquelles le secteur privé peut intervenir dans la gestion du secteur de l'eau, en partant de la propriété absolue des biens, puis des concessions, contrats d'exploitation et de gestion, jusqu'à la sous-traitance de fonctions spécifiques.

## **Le secteur public est fort parce que :**

- Le service public travaille dans l'intérêt de tous
- Le Gouvernement est sensé faire son possible pour assurer le bien-être général.
- Il est utilisé pour soupeser les intérêts.

- Il est bon de s'assurer que les aspects juridiques des projets sont en règle.
- Il assumera la responsabilité politique.
- Il est bon dans la planification et la préparation des conditions juridiques.
- Il peut réguler le secteur privé.

## Points faibles

- Il ne peut pas gérer les risques financiers majeurs.
- Le coût des projets dirigés par le gouvernement est fréquemment dépassé

## Le secteur privé est fort parce que :

- Il est poussé par le profit, mais supposé être plus efficace. Il dispose d'une expertise technique et assure une continuité dans le savoir-faire.
- Il est disposé à et capable d'assumer des risques.
- Il a une grande marge de liberté dans la structure organisationnelle.
- Il peut mobiliser un financement et peut courir des risques financiers.

## Point faible

- ✓ Il peut gonfler les coûts.
- ✓ Le privé coûtera toujours plus cher que le public
- ✓ L'emploi n'est pas aussi protégé.

Une forme de participation du secteur privé et le Partenariat Public-Privé (PPP).

Le PPP peut se définir comme une entreprise coopérative entre une entité publique et une partie privée, pour la réalisation de projets communs dans lesquels ils partagent les risques, les coûts et les profits.

La complémentarité entre les approches des deux secteurs est une raison du succès des PPP.